



Commune de
Bournens

Bournens, le 17 mars 2016

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

PREAVIS MUNICIPAL No 2 / 2016

Préavis relatif à l'adoption du règlement communal des sépultures et du cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En date du 1^{er} octobre 2012, un nouveau règlement cantonal est entré en vigueur, soit le « Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres » (RDSPF). Les communes sont donc priées de rédiger ou d'adapter leur règlement en fonction de ce dernier.

Dans notre cas, l'aménagement du Jardin du souvenir ainsi qu'une adaptation des tarifs et émoluments ont rendu cette étape nécessaire, voire indispensable.

2. Procédure

Le nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière de Bournens a été réalisé sur la base du règlement type proposé par le Canton de Vaud. Il a été adapté aux spécificités de notre commune et contient aujourd'hui 26 articles.

Le présent règlement entrera en vigueur après adoption par le Conseil général puis approbation formelle du Chef du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud. Il abrogera toutes autres dispositions antérieures.

Il est à relever que ce document a déjà été soumis, pour avis préalable, aux services juridiques de l'Etat.



Commune de
Bournens

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal no 2/2016 relatif à l'adoption du règlement communal des sépultures et du cimetière,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le Règlement communal des sépultures et du cimetière tel que présenté.

Adopté par la Municipalité en séance du 1^{er} février 2016.

La Syndique

La Secrétaire

C. Piot

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 17 mars 2016.

Le Président

Le Secrétaire

L. Schweingruber

S. Cavalier